



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 29 octobre 2018 à 16 h 15 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-François Poulin, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{me} Marielle Benoit, greffière et Julie Laguë, trésorière.

Première période de questions

Aucune personne n'est présente.

2018-516 Lettre de convocation du maire

La lettre du maire convoquant cette séance extraordinaire est déposée.

2018-517 Rapport de signification de l'avis spécial aux membres du conseil

Le rapport de signification de l'avis spécial de convocation à la présente séance est déposé.

2018-518 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Planification et aménagement du territoire

2018-519 Demande de certificat d'autorisation – 201, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 octobre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour permettre l'installation d'une enseigne commerciale sur la structure d'affichage commune existante au 201, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne constituée d'une plaque métallique noire d'une largeur de 0,91 m (36 po) et d'une hauteur de 0,45 m (18 po), sur laquelle est apposé un lettrage de vinyle, telle que proposée, sur la structure d'affichage commune existante au 201, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2018-520 Demande de certificat d'autorisation – 151, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 octobre 2018.



CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation déposée pour permettre l'installation d'une enseigne commerciale sur la structure d'affichage commune existante au 151, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne constituée d'une plaque d'aluminium d'une largeur de 1,82 m (72 po) et d'une hauteur de 0,91 m (36 po), sur laquelle le lettrage et les éléments graphiques seront peints, telle que proposée, sur la structure d'affichage commune existante au 151, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2018-521

Demande de permis – 800, rue Saint-Paul

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 octobre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour permettre la modification à l'architecture du bâtiment du Centres d'hébergement de soins de longue durée - Les Foyers Farnham inc., sis au 800, rue Saint-Paul;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis, sous réserve des dispositions du *Règlement 458 de zonage*, permettant l'ajout d'une structure qui couvrira la terrasse extérieure, telle que proposée, au 800, rue Saint-Paul, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE cette autorisation fait référence aux plans intitulés « 1738 – CIUSSS de l'Estrie » préparés par Groupe SOMAC et datés du 17 août 2018.

2018-522

Demande de permis – 692, boulevard de Normandie Nord

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 octobre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour le remplacement des ouvertures (Porte et fenêtres) du bâtiment principal sis au 692, boulevard de Normandie Nord;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis, permettant le remplacement des ouvertures du bâtiment principal, tel que proposé, au 692, boulevard de Normandie Nord, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.



2018-523 Demande de permis – 1360, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 octobre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour permettre l'agrandissement du bâtiment principal de la Clinique vétérinaire des Cantons sis au 1360 rue Jacques-Cartier Sud;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis, sous réserve des dispositions du *Règlement 458 de zonage*, permettant l'agrandissement du bâtiment principal commercial, tel que proposé au 1360, rue Jacques-Cartier Sud, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE cette autorisation fait référence aux plans intitulés « Clinique vétérinaire des Cantons - Agrandissement », préparés par HUT Architectes, émis pour soumission le 24 août 2018.

2018-524 Demande de modification de permis – 555, rue Yamaska Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 octobre 2018.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée afin de pouvoir apporter certaines modifications à la demande de permis de rénovation qui a été déposée pour la réfection des galeries de la résidence sise au 555, rue Yamaska Est le 11 juin 2018;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de modifications qui consiste à ne pas remplacer les lambrequins sous les toitures recouvrant les galeries au 555, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE les conditions exigées dans les recommandations du 17 juillet 2018 demeurent, lesquelles sont :

- Que soient conservés certains éléments architecturaux d'intérêt et propres au style architectural du bâtiment tel que :
 - Les lambrequins installés sous la toiture de la galerie.
 - Les aisseliers de bois peints qui font le lien entre les colonnes et la toiture de la galerie.
- Que les colonnes de bois tournées soient remplacées par des colonnes similaires telles que proposées.
- Que les mains courantes soient remplacées par un modèle de mains courantes simples en bois, telles que proposées.
- Que les garde-corps de la balustrade soient remplacés par des poteaux de bois tournés peints en blanc tels que proposés.



- Que les sous-plafonds soient remplacés par de la latte de pin embouvetée qui sera peinte en blanc.
- Que le plancher soit remplacé par un nouveau platelage de bois traité peint ou teint.
- Que la jupe de galerie soit reconstruite de façon similaire à l'existante avec du bois traité peint en blanc.

Seconde période de questions

Aucune personne ne se présente.

La séance est levée à 16 h 20.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Patrick Melchior
Maire